

TRIBUNE

Belgique-
Belgie
PP-PB
B386



Membre de l'Union
des Editeurs de
la Presse Périodique

FGTB / CGSP CHEMINOTS

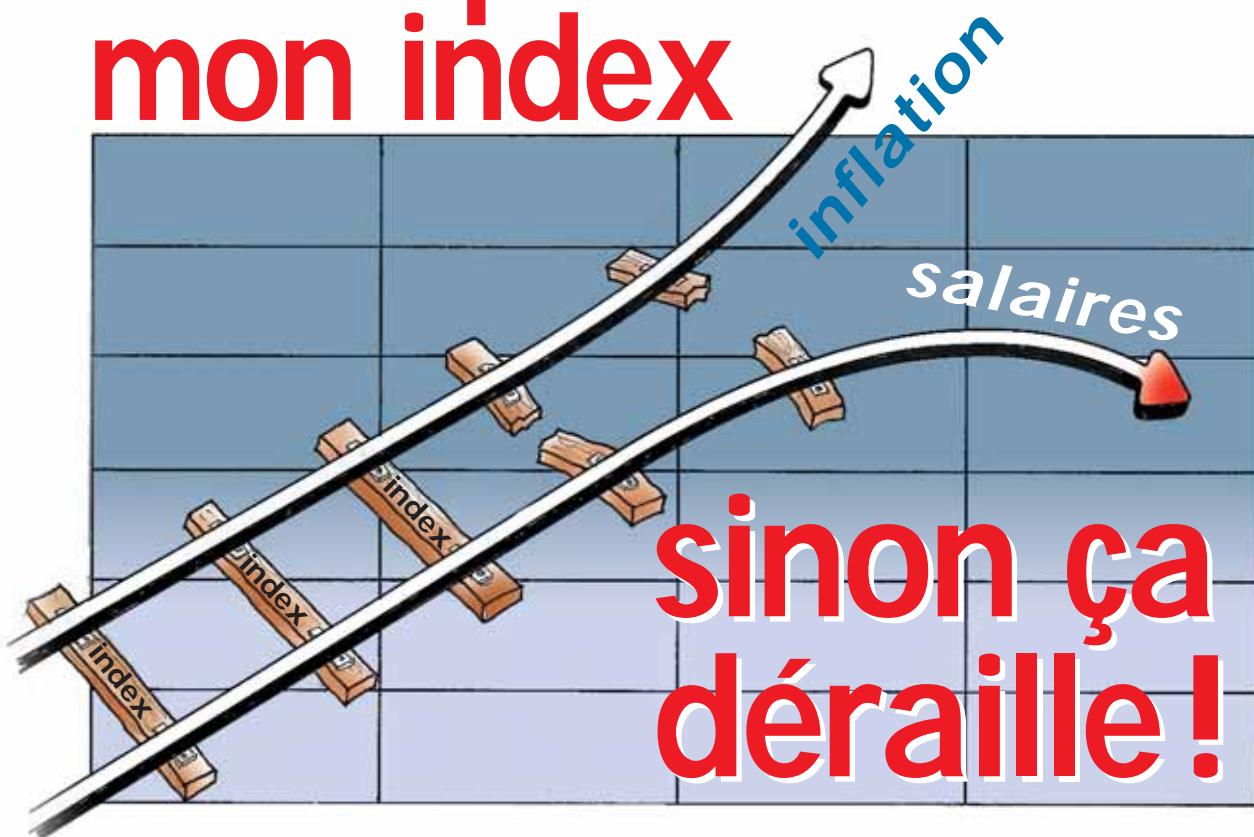
Bureau de dépôt
CHARLEROI X

MENSUEL - 64e ANNEE - N° 4 - 28 AVRIL 2008

P402047

Editeur responsable : F. WEGIMONT Place Fontainas 9/11 - 1000 Bruxelles
En cas de non distribution, prière de bien vouloir renvoyer à l'adresse ci-dessus.

Touche pas à mon index



Lire l'édito en page 3

Page 3 :

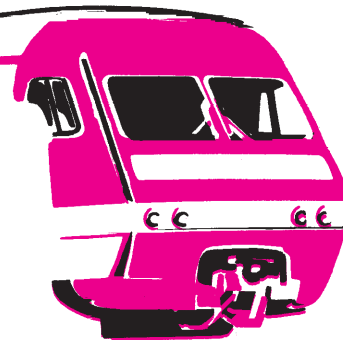
**Touche pas à mon index !
Touche pas à mon service public !**

Page 5 :

**Mets ton casque
et fonce !**

Page 9 :

**Un accord social
2008-2009
en projet...**



UN ACCORD SOCIAL 2008-2009 EN PROJET...

Même si entamer des négociations en vue de l'obtention d'un accord social est toujours un exercice particulièrement périlleux, cette fois, l'objectivité voudra que l'on reconnaisse que le contexte était pour le moins défavorable.

Au niveau politique d'abord...

Bien que nous ayons commencé les premiers échanges dès janvier, il n'a été possible de rentrer dans le vif du sujet que quand il est réellement apparu que la coalition gouvernementale, provisoirement aux affaires depuis Noël, serait reconduite après Pâques, après quelques remaniements parfois surprenants. Nonobstant, la tendance droitiste, bien ancrée au sein de l'exécutif n'a guère souffert de cette attente ce qui, quand il s'agit de défendre une entreprise publique et son personnel, n'augure rien de réjouissant.

De plus, la trop longue absence de gouvernement stable n'a pas permis de mener à bien, dans les délais, les négociations relatives aux contrats de gestion ce qui rajoute encore un peu plus d'incertitude au flou dans lequel nous œuvrions.

Sur le plan économique...

La conjoncture, l'explosion des prix des denrées de première nécessité si elles ne font qu'accréditer les justes attentes des travailleurs, vont, via l'adaptation automatique des salaires, nous conduire à deux (voire même peut-être trois) indexations en peu de temps. Cela nous rappelle un temps que les moins de vingt ans n'ont jamais connu et qui, mis en parallèle avec l'obligation de stabilisation de la dette à laquelle est soumise l'entreprise, n'incite guère, pour elle, à bourse délier.

Sur le plan social...

Le peu de marge laissée par l'accord interprofessionnel (la fameuse norme salariale, fût-elle indicative, de 5,5% inflation incluse), l'absence de convention au plan intersectoriel, l'impact du pacte des générations et les difficultés à recruter dans certaines qualifications considérées comme stratégiques par l'entreprise sont autant d'éléments qui n'ont pas plaidé en notre faveur tout comme n'ont pas été d'un grand secours les quelques accords conclus dans d'autres départements de la fonction publique.

Ajoutons que le timing devenait serré si nous voulions tenir un congrès statutaire serein et que, en tout état de cause, nous n'avons pas toujours été aidés par certains partenaires comme nous pouvions être en droit de l'attendre.

Bref, l'affaire était mal emmanchée...

C'est dans ce contexte, pour le moins difficile, que nous avons déposé un cahier revendicatif, certes ambitieux mais conforme aux légitimes attentes des cheminots eu égard aux efforts, par eux consentis, en termes de productivité et de flexibilité et aux bons résultats du Groupe ferroviaire.

Pour mémoire, notre cahier comportait 4 volets relatifs à l'emploi, l'aspect qualitatif, le bien-être au travail et le pouvoir d'achat.

Mais sur l'autre banc, celui que l'on qualifie à juste titre de patronal, on

n'entendait pas en rester là. Et de venir, de ce côté-là de la table, aussi, avec des exigences quant à la disponibilité et la flexibilité du personnel et une volonté féroce d'améliorer encore les chiffres opérationnels.

Plus on allait de l'avant, plus les chemins paraissaient s'écarter les uns des autres...

Il n'empêche qu'après de longues après-midis, d'interminables soirées voire des morceaux de nuits, nous sommes arrivés à un "préaccord" qui sera présenté dans les différentes régionales aux cours des jours prochains.

Partant, même s'il est inutile d'en donner, ici, le contenu exhaustif, les permanents étant en possession de tous les éléments, certains chapitres méritent d'être épinglés.

L'emploi

Nous avons mis l'accent sur nos exigences en cette matière : maintenir, à tout le moins, les 37000 équivalents temps plein et les 38000 postes, très majoritairement couverts par le recrutement de statutaires en ayant une attention particulière pour les peu qualifiés.

Mission accomplie, de ce côté, et c'est loin d'être négligeable, dès lors que le texte nous garantit, au minimum les 37000 ETP, les 38000 agents, 1800 recrutements par an (essentiellement statutaires) jusqu'en 2012 dont 20% dans les rangs 9, 8 et 7.

Aux fins de rendre notre service "recrutement" plus efficace face à l'énorme défi qu'il aura à relever, les procédures seront aménagées afin que les délais soient raccourcis sans que ceci ne restreigne les possibilités et les obligations existantes en matière d'accès aux épreuves et d'égalité de traitement des candidats.

Un chapitre est également consacré au comblement des emplois de rang

3 universitaire, basé sur le concept de description de fonctions, ainsi qu'à la possible valorisation de l'expérience utile acquise à l'extérieur avant le recrutement.

Le développement des carrières

Les méthodes dites modernes de gestion du personnel, par les **compétences et les talents**, chères à tout ce qui se veut ressembler à du "H.R. branché" gagnent petit à petit du terrain, y compris à la SNCB. Un paragraphe est consacré à cette vision pourtant bien discutable.

En revanche, les **examens de sélection** seront revus en vue de valoriser plus vite et mieux l'expérience acquise. Exit donc les connaissances théoriques et livresques inutiles, place aux aptitudes professionnelles et à l'acquisition des compétences comportementales requises.

Le **plan de carrière** des fonctionnaires sera également revu dans un but de modernité, d'actualisation et de comblement des besoins d'encadrement par des ressources statutaires puisées parmi les candidats internes. Les désignations des cadres dans la carrière de gestion suivront, enfin, des procédures uniformes, transparentes et objectives.

En vue d'augmenter les chances de promotion sur place vers des grades mieux rémunérés et de faciliter la réaffectation du personnel disponible, certains **cadres seront fusionnés** (ex : ajustage mécaniciens et agents de l'ajustage - agents de maintenance voie et spécialisés)

On veillera à éviter des requalifications inutiles en cas **d'inaptitude médicale** et, simultanément, une formule consacrant le "temps partiel pour raisons médicales" sera recherchée. Il sera mis fin à l'anomalie des primes en cas de remise au travail d'un accidenté du travail. En ce qui concerne les **agents disponibles** et les **inaptitudes professionnelles**, de nouvelles solutions seront recherchées.

La formation

Les objectifs de la formation seront poursuivis dans le double but de rencontrer les besoins des Directions et

les souhaits des agents. Il s'agit là de préparer aux épreuves, de donner des possibilités de formation continue et de préparation aux métiers de demain. En outre, il sera proposé aux agents qui veulent parfaire leur connaissance de la 2^e langue de suivre des cours facultatifs en dehors des heures de service.

Prestations du personnel

C'est dans ce chapitre que la direction a fait preuve du plus d'intransigeance. Il s'agit d'augmenter le nombre de jours de congé collectif et de ponts jusqu'à 10 jours obligatoires minimum dans les ateliers centraux (la demande initiale était de 13) ; de réduire la neutralisation des retards de trains par une "franchise de 15 minutes" (ils voulaient la suppression pure) ; de réduire la plage admissible de l'horaire variable (nous avons limité leur appétit) ; de supprimer les 13 CCP des nouveaux rangs 3 accédant au plan de carrière (leur souhait était la suppression pure pour tous les rangs 3).

Des dispositions spécifiques au personnel roulant seront paritairement recherchées et négociées en matière d'attributions, d'alternements et de durée de la journée de travail pour le trafic marchandise.

D'autre part, les contacts seront intensifiés et poursuivis pour faire reporter à janvier les changements de séries de décembre.

Temps partiels et fins de carrière

Le Groupe cherchera, autant que possible à répondre favorablement aux demandes de travail à temps partiel. Des priorités en fonction de l'âge ou de circonstances familiales ou particulières seront accordées.

En ce qui concerne les fins de carrière, nous nous sommes inspirés du crédit-temps existant dans le secteur privé pour forcer des avancées (encore par trop limitées) dans l'obligation d'accorder le **bénéfice du 22 HR/2004** pour les agents soumis à des métiers réputés lourds, dangereux ou insalubres. Ceci concerne :

- tous les agents des rangs 8 et 9 et ce à partir de 55 ans,
- tous les agents du rang 7 également à partir de 55 ans sauf en ce

qui concerne ceux travaillant en équipes successives où des réserves pourraient être émises,

- les agents des rangs 5 et 6 travaillant en équipes successives, à partir de 56 ans, sauf contraintes opérationnelles.

Mutations - Sécurité

Des formules seront négociées en vue de limiter les changements de siège de travail qualifiés d'abusifs par la Direction (ils appellent ça des mutations de confort).

En revanche, la Direction s'engage à rendre rapidement impératives les mutations et installations prescrites. S'il s'agit d'une mutation au sein de la même société, le dépassement du délai raisonnable sera soumis à l'arbitrage de l'Administrateur-Délégué. S'il s'agit d'une mutation entre 2 sociétés, ce sont les Comités de Direction qui seront appelés à la rescousse.

En matière de sécurité et de lutte anti-agression, des moyens complémentaires devraient être mis à disposition (via les contrats de gestion), plus de partenariats seront recherchés avec les polices locales et des fonctionnaires en prévention spécialisés dans ce domaine seront recrutés. Le Masterplan anti-agression (comportant 45 mesures) sera mis en œuvre.

Volet social

L'assurance-hospitalisation est reconduite tant pour les actifs que pour les pensionnés. Si, pour cette deuxième catégorie le montant des primes réclamé par l'assureur devait excéder le montant 2007 indexé, c'est le Comité national des œuvres sociales qui prendrait ses responsabilités.

En ce qui concerne les places d'accueil dans les **crèches**, une recherche sera entamée en vue d'en réserver dans le cadre d'un ou de plusieurs projets-pilotes.

En matière de **facilités de circulation**, à partir de 2009, tous les agents du rang 5 bénéficieront des billets Benelux de 1^{ère} classe.

Le Comité de la **Masse d'habillement** sera réactivé.

BREFS COMMENTAIRES EN DIRECT

SOUS-COMMISSION PARITAIRE
DU 9 AVRIL 2008

La possibilité de réserver ou d'aménager des emplacements de **parking** sûrs aussi pour les agents qui utilisent leur véhicule privé pour se rendre au travail sera examinée.

Les **points-contact** pour les pensionnés seront réorganisés et un **Web-site** spécifique sera développé.

Pouvoir d'achat

Nous avons obtenu (arraché serait plus correct) :

- Une augmentation de 640€ dans les barèmes, en 2 tranches de 320€ (01/07/2008 et 01/07/2009). Notons que nous avons voulu cette augmentation barémique forfaitaire, donc la même pour tous quel que soit son grade, son niveau. Inscrite dans les barèmes, elle donnera lieu à péréquation.
- Une augmentation de certaines primes de 10%, une revalorisation du travail du samedi de 10% et du travail de nuit de 5% (au 01/01/2008).
- Une augmentation de la valeur faciale des chèques-repas de 0,70€, portée ainsi à 5,50€ (au 01/07/2008).

Conclusion

Cet accord a été négocié dans un contexte pour le moins néfaste. Certes, on eut pu espérer mieux. Assurément certains le considéreront comme insuffisant. Mais c'est avec la conviction d'avoir arraché le maximum, jusqu'au dernier carat, de n'avoir cédé que le strict minimum que les négociateurs l'ont porté devant le Bureau national du secteur ce lundi 28 avril.

In fine, c'est le Comité national du 9 mai qui aura le dernier mot, le vôtre.

Si le **"non"** devait triompher, chacun devrait prendre ses responsabilités et adopter et faire adopter la réaction ad hoc.

En revanche, si le **"oui"** l'emporte, dans une bonne année on remettra le couvert, on préparera un nouveau cahier revendicatif et on repartira à l'assaut, cet accord n'étant conclu que pour 2 ans (n'en déplaise à la Direction qui voulait un étalement 2008-2010). A vous de juger !

G. Gelmini
Président

EPREUVE SPECIALE UNIQUE
POUR PEINTRE A L'AC CUESMES

En vue de rénover les voitures M5 qui reprendront du service après leur passage à Cuesmes, il est prévu des charges de travail jusqu'en juillet 2011. Spécialement en peinture où le cadre passerait de 10 à 14 postes. Comme l'effectif n'est aujourd'hui que de trois unités, c'est de 11 peintres dont Cuesmes a besoin d'urgence.

Une formation sera dispensée en 11 jours, pendant les heures de service. Les lauréats de l'épreuve orale et pratique d'accès au grade de peintre seront installés à l'essai.

Au préalable, les agents statutaires utilisés à AC Cuesmes ou au CHW Monceau qui se porteront volontaires devront remplir 2 conditions :

- réussir un entretien visant à tester les capacités à suivre la formation prévue ;
- avoir les aptitudes médicales requises.

Nous avons influencé la Direction SNCB pour qu'elle change son approche vis-à-vis de cette charge de travail bienvenue. Un cadre sera étoffé en peinture et cette direction a déclaré que le but n'était pas de couper dans le cadre général.

EPREUVE SPECIALE UNIQUE
POUR L'ACCES A L'EMPLOI STATUTAIRE
DE COMMIS D'EXPLOITATION

Toujours dans le même objectif commun de pouvoir permettre à nos temporaires de passer sous statut, la direction HR propose enfin de régler le sort des commis d'exploitation, commis aux écritures et aux renseignements téléphoniques temporaires.

Rappelons que l'avis 16PS/2002 est prolongé de 6 mois de validité et que les lauréats recevront les nouvelles propositions de comblement.

Afin d'être complet et équitable, nous avons fait ajouter l'opportunité de **devenir statutaires** pour les temporaires sous-chefs de gare adjoints et pour les commis de factage temporaires de CARGO.

Voici donc encore une bonne trentaine de cas « **oubliés** » à qui une chance sera offerte.

SOUS-COMMISSION PARITAIRE DU 9 AVRIL 2008

CONDITIONS D'ACCES

AU GRADE DE SIGNALÉUR DE 1^{ère} CLASSE

D'une part, les conditions d'accès aux grades de sous-chef de gare adjoint et de sous-chef de gare ont été modifiées principalement en les distinguant selon l'une des trois spécialités : Cargo, Infra-bel et Voyageurs.

D'autre part, la règle veut qu'en cas d'échec à la formation professionnelle « Mouvement » les candidats aux 2 grades cités ci-dessus peuvent être inscrits sur la liste de candidats au grade de signaleur de 1^{ère} classe.

Pour tenir compte de ces deux données et pour les adapter à la nouvelle situation, la Société propose que dans la spécialité INFRABEL, en cas d'échec à cette formation professionnelle ou à l'initiation locale, les candidats sous-chefs de gare (ou principaux externes) continueront à pouvoir être inscrits à la liste.

La CGSP-Cheminots a demandé aux directions d'étudier la faisabilité d'une possibilité semblable dans les spécialités Cargo et Voyageurs.

CONDITIONS D'ACCES AU GRADE D'OPERATEUR CARGO

Les agents de triage qui sont déclarés lauréats des épreuves d'opérateur Cargo sont classés par priorité dans leur catégorie. Aucune priorité n'était prévue pour les chefs de triage.

Dans le but de corriger cette injustice dans la même catégorie professionnelle par rapport à une promotion de grade, il est décidé d'étendre aussi la priorité de classement aux chefs de triage.

REPARTITEURS ET CHEFS-REPARTITEURS ES A I-INFRA

Le projet présenté par la Direction porte sur la création des « titres » (**fonctions**) de répartiteurs (55) et chefs-répartiteurs ES (5) au niveau de respectivement sous-chef et chef de secteur technique sous-stations et caténaires.

Une formation professionnelle spécifique est précisée dans un plan d'enseignement. Elle sera clôturée par une épreuve.

De plus, pour conserver leur « titre », ces agents doivent s'engager à maintenir leurs compétences en permanence.

Les agents utilisés en qualité de répartiteur ES sont soumis au régime 3x8.

En contrepartie de ces aptitudes et responsabilités particulières, une allocation forfaitaire est proposée respectivement de 150€ et 200€ par mois à 100%.

Cinq sièges de travail sont prévus : Bruxelles-Midi, Mons, Namur, Anvers et Gand. Les agents actuellement chargés de ces activités peuvent à leur demande bénéficier de ces nouvelles dispositions et allocations de fonctions supérieures s'il échec.

Après échange de vues approfondies, la C.G.S.P.-cheminots n'a pas fermé la porte mais continue à privilégier les grades plutôt que les fonctions. Quant à l'allocation, nous proposons un montant unique de 200€. Ce qui correspondrait en gros au « différentiel mouvement ».

SOUS-COMMISSION PARITAIRE DU 9 AVRIL 2008

OPERATEUR CONDUITE CARGO ET FILIERE

Le grade d'opérateur conduite Cargo est le seul grade de la filière CARGO à ne pas avoir encore été activé.

Pour de multiples raisons, dont la plus fondamentale est que les formations prévues en regard des attributions nouvelles n'ont pas pu être données !

Une date est proposée par les directions HR et CARGO : au 1^{er} mai 2008. Or plusieurs conditions



doivent encore être remplies : un plan d'enseignement revu, une analyse de risques globale développée dans les sous-comités PPT, deux analyses de risques connexes : sur la

télécommande et sur les 80 kms/heure et les 35kms de rayon, le type et la durée de la mise à l'essai...

Sur ces divers plans, les choses sont déjà plus ou moins avancées mais il n'y a, à ce jour, aucun accord global. Faut-il rappeler **qu'il y va d'une polyvalence** que la Société doit rendre acceptable et acceptée...

Nous avons ajouté dans les conditions l'indispensable motivation pécuniaire de rééquilibrage.

La direction B-Marchandises vient aussi avec une réponse au problème du manque de filière et de promotion au sein de Cargo. Par la création d'un grade **d'assistant maîtrise conduite Cargo** de rang 5. Il s'agit aussi de faire face à la fuite des conducteurs de manœuvre vers Trains. Dans ce cadre-là, la C.G.S.P.-cheminots a préconisé - pour fidéliser mieux ce personnel de conduite - d'octroyer l'équivalent de **l'échelle 640 plus tôt**.

DU NEUF POUR LES SECRETAIRES DE DIRECTION ET LES « FAISANT FONCTION »

Une épreuve spéciale unique sera organisée aux fins de permettre aux secrétaires de direction temporaires de devenir statutaires. Un avis détaillé paraîtra prochainement qui fixera les conditions d'inscription et le programme complet de l'épreuve.

D'autre part, un avis de 1990 a été remis à jour et visera à attribuer un complément variable aux agent(e)s statutaires occupé(e)s, depuis un certain temps, sur un poste de secrétariat du management.

Une épreuve spéciale est aussi programmée comprenant la connaissance de l'entreprise, un entretien et des connaissances en bureautique.

De plus, par souci d'équité eu égard aux règles existantes chez les assistantes sociales et les infirmières, il est décidé d'imposer une ancienneté de grade de neuf ans pour que les secrétaires de direction puissent avoir directement accès aux épreuves de sélection du 2^e groupe.

La CGSP a lié tout ce dossier à la finalisation du projet pour les adjoints à l'agent de maîtrise.

CI. BOSSICART,
Secrétaire Général.



FORMATION SYNDICALE

Les 12-13-14 mars, nous avons eu le plaisir d'accueillir 78 camarades pour la deuxième partie de la formation 2008.



La première journée était articulée sur la prise de notes. Nous avons démontré son efficacité en demandant à nos participants de faire un exercice de communication avec relais.

Nous avons ainsi constaté que la prise de notes permet de transmettre des éléments sûrs et d'empêcher la déformation des messages oraux. Le fait de se fier seulement à sa mémoire, de se fier uniquement sur le registre de l'oral pour transmettre une ou des informations, c'est prendre des risques considérables

- Dans l'insuffisance d'informations dont disposeront les affiliés.
- Dans le développement et la prise de décisions des réunions.
- Dans le développement des rumeurs et des interprétations fausses.

Daniel Richard (formateur CEPAG) a expliqué les règles de base à mettre en place pour cautionner les

informations nécessaires et essentielles afin de pouvoir développer un système de communication efficace et rigoureux entre les délégués et leurs affiliés

Notre deuxième journée était rehaussée par la présence de Madame Mireille Pro-

tin, conseiller principal - chef de division, responsable de HR 14.

Le matin, elle nous a fait un exposé très complet sur l'évolution des recrutements au niveau du groupe SNCB et elle a notamment mis en évidence les nouvelles procédures pour organiser les épreuves publiques et fermées.

L'après midi, le camarade Thomas Di Maria a présenté les structures syndicales de notre secteur.

La dernière journée a été consacrée à l'actualité syndicale et présentée par notre Président Gérard Gelmini. Journée très riche en rebondissements.....

Un merci particulier à l'équipe des animateurs.

Attention ! La prochaine formation est programmée les 22-23 et 24 octobre à Borzée.

Michel Abdissi

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL « PENSIONNÉS »

du 28 mars 2008

1. ASSURANCE-HOSPITALISATION

Les pensionnés affirment leur attachement au système dont tous les cheminots bénéficient depuis le 1^{er} janvier 2007.

Les contrats conclus entre la S.N.C.B. et l'assureur étant à renégocier périodiquement, les pensionnés insistent pour qu'à ces occasions, le système conserve les qualités qu'il a actuellement.

Nous sommes bien entendu contre toute forme de franchise et voulons maintenir la gratuité, dans la solidarité.

2. ACCES INTRAWEB (via INTERNET)

Dès le 1^{er} mai 2008, ICT ouvrira le site qui deviendra accessible pour les pensionnés dès le 1^{er} juin 2008. La demande d'accès se fera par sncb.be ou Infrabel et via une icône spécialement prévue pour les pensionnés.

L'introduction du numéro du brevet de pension et la date de naissance va déclencher la demande d'autorisation d'accès sur le site.

Après quelques jours, parviendra par la poste, un mot de passe et par un second envoi un USER à introduire en même temps que le mot de passe pour enfin accéder au site.

Pour les agents en activité qui seront prochainement mis à la

retraite, ils maintiendront leur USER et mot de passe actuel, l'adaptation à leur nouveau régime sera effectué par ICT sur ordre de H-HR.

Toutes ces informations seront transmises dans le RAIL et par un courrier à chaque pensionné. Sera également communiqué le numéro de téléphone du call center spécialement chargé d'intervenir en cas de problème.

Après 18 mois de non-utilisation de la liaison Intraweb par le pensionné, sa ligne sera bloquée. Pour la rebrancher, une nouvelle demande de raccordement devra être introduite.

A terme, le site permettra d'obtenir une foule de renseignements (barèmes, cumuls, retenues, indexation, saisies etc...).

Ainsi que l'ensemble des règlements traitant des pensions, des pensions de survie, des pensionnés résidant à l'étranger, mais aussi d'imprimer les formulaires couramment utilisés par les pensionnés.

Il sera également possible par des liens de contacter directement les autres organismes liés aux traitements de nos retraités.

La C.G.S.P. n'oublie pas tous les pensionnés ne disposant pas de l'outil informatique, nous demandons la possibilité de disposer à la demande, dans les points contact, de copies papier des renseignements énumérés ci-dessus.

Justement, en ce qui concerne ces fameux points de contact, la C.G.S.P. s'indigne qu'une Société comme la nôtre, ne puisse plus offrir à ses pensionnés le contact personnel. Des enveloppes gratuites et le téléphone vert ne remplaceront jamais les relations humaines, surtout dans les moments les plus difficiles (divorces, décès etc...).

La Direction nous dit que quelque chose de performant est en cours de préparation. La C.G.S.P. veillera au suivi du dossier.

3. FACILITES DE CIRCULATION

Nos pensionnés revendiquent un billet THALYS pour la France ou EUROSTAR et que les ayant-droits puissent en bénéficier aussi.

Ils demandent également la révision à la hausse bien sûr des contingents d'occupation.

4. COTISATION DE SOLIDARITE

A supprimer définitivement en une fois et ne pas la faire passer pour une augmentation de la pension par rapport au pouvoir d'achat de nos pensionnés, ce sont deux choses complètement différentes.

5. LE POUVOIR D'ACHAT

Comme le recommande la Confédération européenne des syndicats (CES) et la FGTB, nous appuyons la démarche pour une augmentation sensible des salaires et du salaire minimum garanti face à la perte importante du pouvoir d'achat qui conduit à l'appauvrissement du monde du travail, des assurés sociaux et des plus démunis.

Nous suggérons que les rémunérations soient majorées - sans plus tarder, d'un montant linéaire significatif et mensuel, valant rémunération et qui serait répercuté au 3/4 pour tous les pensionnés (la péréquation des pensions n'étant pas de mise à ce propos, puisqu'il s'agirait d'une mesure urgente et socialement indispensable).

6. PEREQUATION

Les règles en matière de péréquation ont été revues. La loi est votée

mais les arrêtés d'application n'ont pas encore été publiés.

En résumé, par un nouveau principe de corbeille regroupant plusieurs barèmes et selon des règles compliquées de pourcentage, une augmentation de 1,3 % serait accordée, par exemple, à l'ensemble des pensionnés si durant une période de 2 ans, les augmentations consenties aux actifs atteignent au moins 90% de l'ensemble des barèmes compris dans la corbeille.

Rien ne prouve que ce nouveau système est plus ou moins avantageux que l'ancien.

Les statistiques futures le démontreront.

Les pensionnés de la C.G.S.P.-Cheminots demandent la constitution d'un groupe de travail après les Congrès qui aura pour thème « la péréquation ».

Ajoutons encore que l'adaptation de la loi sur la péréquation de 1969 consacre le principe selon lequel la pension du cheminot doit être considérée comme un traitement différé.

7. PRIME SYNDICALE

La prime syndicale actuelle des pensionnés est de 10€. Celle des actifs est de 110€.

Que la prime pour pensionnés soit proportionnelle au même titre que les actifs, à la cotisation syndicale annuelle soit 40€.

CI. DESCHAEPMEESTER,
Secrétaire national.

D a n s n o s r é g i o n a l e s

LIÈGE ET VERVIERS-WELKENRAEDT

AVIS AUX AFFILIÉ(E)S DE LA C.G.S.P.
REGIONALES LIEGE et VERVIERS-WELKENRAEDT
PERMANENCES FISCALES

Exercice d'imposition 2008 - Revenus 2007

En cette période de rentrée des déclarations fiscales, les régionales C.G.S.P. de Liège, Verviers et Welkenraedt du secteur Cheminots se tiennent à la disposition de tous(toutes) leurs affilié(e)s, actifs(ves) et pensionné(e)s, pour les aider à rédiger leur déclaration et calculer l'impôt dû pour l'exercice 2008 (revenus de l'année 2007).

**Prière de vous munir
des documents suivants :**

- ▶ Livret de mariage éventuel.
- ▶ Avertissement extrait de rôle du précompte immobilier (revenu cadastral).
- ▶ Fiches de salaire (281.10) et autres revenus de 2007 (pension, chômage, mutuelle, ...).
- ▶ Talons de congés payés pour les ouvriers (conjoint).
- ▶ Contrats d'assurance-vie.
- ▶ Epargne-pension et/ou assurance-pension.
- ▶ Attestation de l'organisme bancaire qui a consenti un prêt hypothécaire (détail capital et intérêts).
- ▶ Extraits de compte des versements anticipés éventuels.
- ▶ Note de calcul, avertissement - extrait de rôle et/ou copie de la déclaration de l'exercice antérieur (2007).
- ▶ Preuve de paiement de rente alimentaire.
- ▶ Impôt des personnes physiques (I.P.P.) de la commune du domicile pour l'année 2007.
- ▶ Rente alimentaire.

**Ce service
est entièrement gratuit.**

Pour les Régionales de Liège,
Verviers et Welkenraedt

Les Secrétaires permanents,
• G. ROMPEN • M. PRAILLET •
G. LARBUISSON •

Régionale de Liège

Rue de Serbie, 58 • 4000- Liège
LES VENDREDIS 20 et 27 juin 2008
de 9 à 12 et de 14 à 16h00

Régionale de Welkenraedt/Verviers

Rue de la Gare, 14 • 4840-Welkenraedt
LES JEUDIS 12 et 19 juin 2008
de 10 à 12 et de 13 à 16h30

Un nouveau forum « CGSP Cheminots » est né !

Pour celles et ceux qui disposent d'un accès à internet, ce forum est un endroit de partage d'idées, de relations amicales et conviviales entre cheminots, passionnés du rail ou navetteurs ; syndicalistes ou non, et donc il est ouvert à toutes et tous.

Sur ce forum, il n'y a aucune discrimination, pas de favoritisme entre les métiers cheminots, et surtout pas de corporatisme. Tout le monde peut s'exprimer sur tous les sujets pour autant qu'un minimum de respect soit de mise. Une occasion de créer des liens d'amitié, passant outre les frontières, d'Arlon à Mouscron, en passant par Schaerbeek, Eupen ou Chimay.

L'URL (le lien) vers ce forum :

<http://cgspcheminots.forumsactifs.com/index.htm>

Pour vous inscrire à ce forum, c'est simple, cliquez sur "s'enregistrer", ensuite sous les conditions du forum, cliquez sur "j'accepte le règlement", inventez votre pseudo, et votre mot de passe, indiquez votre adresse E-mail, validez puis confirmez votre mot de passe. Ensuite vous recevrez une invitation par E-mail pour valider votre inscription, et le tour est joué, vous n'avez plus qu'à passer des moments agréables devant votre ordi, bavarder avec des collègues, ou des syndicalistes, etc... La particularité de ce forum est d'inclure également une catégorie pour nos retraités du rail, une pour le modétisme, une pour l'humour également, et bien d'autres plus utiles.

**L'INFORMATION, C'EST DÉJÀ UN BON SERVICE SYNDICAL !**

Inscrivez-vous à la newsletter des BLOGS de la CGSP Cheminots !

Sur simple demande par E-mail à : a.cheminot@skynet.be
Ou webmasterblog.so@gmail.com

Ne négligeons pas les nouveaux médias, dont l'internet, cet outil fabuleux qui nous propulse au cœur du 21^{ème} siècle, à la pointe de l'information, car la CGSP demeure LE syndicat de référence pour les cheminots, grâce entre-autres aux nouvelles technologies!